

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2024-00574-O

Requérant(s)	Vincent Charmillot, Le Grand Ramboden 102c, 2829 Vermes
Auteur du projet	Vincent Charmillot, Le Grand Ramboden 102c, 2829 Vermes
Description de l'ouvrage	Construction d'un hangar agricole pour stockage de foin et machines agricoles avec aménagement d'un couvert au Sud (prolongement de la toiture). Aménagement d'un accès en groise et d'un accès en bitume; selon plans déposés.
Cadastre(s), parcelle(s)	Vermes, 710
Lieu-dit, rue	Le Grand Ramboden, 2829 Vermes
Affectation de la zone	Hors zone à bâtir, -
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Demande de soutien au sens de l'art. 97 LAgr.
Date de parution du JO	27.06.2024
Début de la publication	28.06.2024
Échéance de la publication	19.08.2024

Ouvrages

Description :

Dimensions : longueur 40.19 m, largeur 20.76 m, hauteur 6 m, hauteur totale 7.84 m.

Genre de construction : matériaux : Façades : Tôles métalliques fines RAL 8024. Toiture : Tôles métalliques fines RAL 8012

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 août 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Vicques, le 20 juin 2024